

Litige avec (Un site marchand)

Par pierre111111, le 26/01/2009 à 12:01

J'ai commandé 1 colis et j'en ai reçu 2. Donc 2 ont été débité sur mon compte.

J'en ai renvoyé 1 et depuis 1mois 1/2, pas de nouvelle alors que l'on m'a promis par téléphone un remboursement rapide.

Je les ai appelé (numéro surtaxé car le numéro avec appel local ne fonctionne pas)plusieurs fois. Dernier appel: 17min09sec à 0.22euros/min...

Puis-je demander le remboursement des communications et dois-je les assigner au tribunal pour demander une injonction de payer?

Modifié par Psychollama

Par fklotz, le 13/02/2009 à 12:25

Cher client,

J'aurais plaisir à vous répondre, mais je ne puis le faire sans connaître votre numéro de commande.

Bien à vous,

Frédéric K.

(Un site marchand)

Modifié par Psychollama